

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU DATE 21 03 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un mars, à vingt heures trente, le conseil municipal de Pacé, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Hervé DEPOUEZ, maire.

### Étaient présents :

M. DEPOUEZ  
M<sup>me</sup> LE GALL  
M. ROUAULT  
M<sup>me</sup> LEFEBVRE-BERTIN  
M. BOUFFORT  
Mme CABANIS  
M. GARNIER  
M<sup>me</sup> BOISNARD  
M. AUBERT  
M. TRUBERT  
M<sup>me</sup> KHAN  
M. BABOU  
M<sup>me</sup> LOCHOU-REGNARD  
M. PHILOUX  
M. CHAIZE  
M<sup>me</sup> HERCEG-GALESNE  
M<sup>me</sup> DANIELOU  
M<sup>me</sup> PAIMPARAY-KANY  
M. CORVOL  
M<sup>me</sup> BRICE  
M<sup>me</sup> LEVENÉ  
M. LEMARCHAND  
M<sup>me</sup> BATAILLE  
M. LUCET  
M. PERRUDIN  
Mme QUEMENER  
Mme MAUGAIS

Date de convocation : 14/03/2023

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Présents à l'ouverture de la séance : 26

Quorum réuni

### Étaient excusés :

Mme MASSART a donné pouvoir à M<sup>me</sup> LE GALL  
M. MOKHTARI a donné pouvoir à M. GARNIER  
M. PAUGAM a donné pouvoir à M. DEPOUEZ  
Mme SIMONESSA a donné pouvoir à M<sup>me</sup> BATAILLE  
M. CAILLARD a donné pouvoir à Mme QUEMENER

### Étaient absents :

M. LE FUR  
M. TRUBERT jusqu'à 20h44

### Secrétaire de séance

Séverine DANIELOU





**20/14 – 21 mars 2023**

## **Ressources humaines - Ligne directrice de gestion – Mise à jour 2023.**

### **Le rapporteur,**

- Rappelle que les élus ont approuvé par délibération n°07/04 du 26 janvier 2021, les Lignes Directrices de gestion des Ressources humaines de la collectivité 2020-2026, conformément à l'obligation légale issue de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 dite de transformation de la Fonction Publique consiste en l'obligation pour toutes les collectivités territoriales de définir des lignes directrices de gestion.
- Informe les élus que celles-ci ont été mise à jour au regard des évolutions connues en matière de Ressources humaines.
- Présente en annexe du bordereau le document mis à jour.

*Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;*

*Vu la Loi n° 2019-628 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;*

*Vu le Décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires.*

*Vu la délibération n°07/04 du 26 janvier 2021 portant approbation des Lignes Directrices de Gestion 2020-2026 ;*

*Vu la délibération n°15/19 du 10 mai 2022 portant mise à jour des Lignes Directrices de Gestion 2020-2026 ;*

**Considérant** l'avis favorable de la Commission mixte « Administration générale et moyens de communication et d'information » du 15 mars 2023,

**Considérant** l'avis du Comité Social Territorial en date du 15 mars 2023.

**le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

### **APPROUVE :**

la mise à jour des Lignes Directrices de Gestion.

### **AUTORISE :**

M. le maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

### **VOTE : Unanimité.**

Quorum réuni 27 élus présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
pour copie conforme,

La secrétaire de séance,  
Séverine DANIELOU.



Le Maire,  
Hervé DEPOUEZ.

